



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT  
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

*courriel* : [commune.gourbit@wanadoo.fr](mailto:commune.gourbit@wanadoo.fr)

*Site* : [www.monclocher.com](http://www.monclocher.com)

---

# Compte rendu du conseil municipal du 9 août 2019 à 17h30

---

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, CONTE Jean-Louis, MONTAGUT Amélie, TAILLEFERT Patrick, VEYSSIERE Claudie.

DEFFARGES Bernard est nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## Ordre du jour

- *Avenant à la convention de mandat avec la communauté des communes : maîtrise d'ouvrage-travaux de voirie année 2019*
- *Motion « nouveau réseau de proximité des finances publiques »*
- *Motion « conséquence de la réintroduction de l'Ours »*
- *Proposition projets travaux de voirie année 2020*
- *Questions diverses*

*Monsieur le Maire félicite les nouveaux élus membres du conseil Municipal et rappelle que leur mise en place est effective le jour même des élections sans autre forme de procédure.*

### ➤ Travaux de voirie – programmation 2019 : avenant à la convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°034/2018 en date du 03 novembre 2018 autorisant la signature d'une convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie – programmation 2019 avec la Communauté de Communes du pays de Tarascon. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier par avenant la convention de mandat et plus particulièrement l'article concernant la durée. Monsieur le Maire indique que l'article concernant la durée serait ainsi modifié : « La durée de la convention est conclue pour toute la durée des travaux de voirie de la programmation 2019 jusqu'à parfait achèvement, au-delà de l'exercice 2019, si nécessaire ». Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition d'avenant à la convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie – programmation 2019, d'habiliter Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention de mandat avec la Communauté de Communes du pays de Tarascon, d'entamer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

### ➤ Nouveau réseau de proximité des finances publiques :

Par courrier du 18 juin 2019, Madame la Préfète de l'Ariège et Monsieur le Directeur des Finances Publiques de l'Ariège, nous communiquaient le projet du « nouveau réseau de proximité des finances publiques ». Ce document prévoit la fermeture très rapidement de la trésorerie de Tarascon sur Ariège et la mise en place d'un simple « accueil de proximité ». Il s'agit concrètement de délocaliser la gestion comptable à Foix et d'assurer une permanence partielle au sein des locaux intercommunaux d'un « conseiller territorial » qui ne sera pas un comptable public. Le fonctionnement des communes rurales et de leurs secrétaires, le plus souvent à temps partiel, nécessite une ouverture la plus large possible, c'est-à-dire cinq jours sur cinq, faute de quoi elles ne pourront pas accéder normalement à ce service public. Cette administration est actuellement organisée au plus près des territoires, assurant encore son rôle de partenaire indispensable auprès des collectivités mais aussi plus largement de service public vis-à-vis des administrés. La présentation exagérément positive de cette réforme s'inscrit malheureusement dans la continuité d'une rhétorique politique bien souvent destinée à masquer les véritables objectifs techniques et financiers. En effet, l'indispensable modernisation de nos services publics ne saurait se traduire par leur disparition ou la diminution de leurs missions. De même, l'annonce par le gouvernement « du renforcement de la présence des services publics dans les territoires » ne saurait consister au final à transférer de nouvelles charges aux collectivités locales.

Aujourd'hui aucune information précise ne nous est donnée sur le maintien des effectifs et sur le niveau de leur présence. De surcroît, l'expérience de territoires voisins sur lesquels ont été initiées de telles transformations révèle, au final, une dégradation de la qualité du service public proposé, prémisse d'une disparition pure et simple.

La baisse du niveau de recouvrement des créances au niveau des régies de recettes en est un exemple déjà subi par les structures dont la gestion comptable est centralisée hors du territoire.

Par ailleurs, il est fondamental, que soit garanti le principe de la séparation entre l'Ordonnateur et le Comptable ; un principe assurant un fonctionnement clair et indiscutable de la gestion des deniers publics. Il serait grave que l'on attribue à terme la responsabilité du contrôle de cette gestion au contrôlé lui-même, favorisant ainsi de fait la privatisation d'une mission régaliennne de l'Etat. Ce serait alors une atteinte au fondement même de notre République. Ce sont les raisons pour lesquelles, sans plus d'assurance ni de garantie sur l'avenir de ce service public de proximité, le Conseil municipal refuse catégoriquement la mise en place de ce nouveau réseau de proximité des finances publiques et engagera toutes les actions et mesures nécessaires à cet effet.

Monsieur le Maire met sa proposition au vote. Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette motion.

### ➤ **Conséquences réintroduction de l'ours dans les Pyrénées Ariégeoises"**

Le 25 juin dernier, une nouvelle attaque d'ours a provoqué le dérochement d'un troupeau dans les estives de Haute Ariège, provoquant la perte de 260 brebis dont plusieurs ont dû être euthanasiées sur place.

Ce nouvel épisode dramatique s'ajoute à la longue liste d'attaques de ce prédateur déjà enregistrée depuis le début de l'année. En effet, au 26 juin 2019, 71 dossiers de prédatons ont été ouverts contre 30 en 2018 à la même époque et on dénombre 351 brebis tuées contre 73. A toutes ces pertes, on doit ajouter les souffrances humaines, profondes et insupportables des bergers, des éleveurs et de leurs familles qui voient régulièrement les actes de prédatons se multiplier, et qui vivent dans l'angoisse de ces attaques.

Nous constatons que la cohabitation de ce prédateur avec les acteurs du pastoralisme ne cesse de se dégrader atteignant aujourd'hui un niveau insupportable.

L'activité pastorale est un élément indissociable du développement de notre territoire montagnard. Son attractivité en dépend tant au niveau économique qu'au niveau environnemental par l'entretien des espaces et la sauvegarde d'une biodiversité florale exceptionnelle. Sa remise en cause serait une catastrophe économique mais aussi écologique et touristique.

La concentration aujourd'hui de plus de soixante spécimens de plantigrades dans les Pyrénées Ariégeoises ne peut aboutir qu'à des drames comme celui de la vallée de l'Aston et inévitablement à d'autres plus graves encore.

Ce sont les raisons pour lesquelles, le Conseil Municipal demande solennellement à l'Etat d'envoyer sans délai un signe fort en direction du monde agricole afin de conforter notre économie montagnarde. Il est plus qu'urgent de baisser la pression sur ces acteurs locaux et d'engager immédiatement des prélèvements d'ours.

A défaut, l'Etat portera une lourde responsabilité vis-à-vis des catastrophes annoncées et de ses conséquences dramatiques sur l'avenir de nos territoires. Monsieur le Maire met sa proposition au vote. Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette motion avec 1 voix contre et 1 abstention.

### ➤ **Proposition projets travaux de voirie année 2020**

Monsieur le Maire propose des travaux de goudronnage de la Place au terminus de la route d'Artax qui pourraient être réalisés en trois tranches selon le coût estimé. Ces travaux seraient effectués sous convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon. Cette démarche permet de bénéficier d'aides financières avantageuses dans le cadre de regroupement de travaux avec d'autres communes.

### ➤ **Questions diverses :**

- Après avoir pris connaissance des différentes délégations, les nouveaux conseillers font part de leurs disponibilités. Monsieur CONTE Jean-Louis, souhaite être délégué au PNR.

- En application des textes en vigueur, Madame MONTAGUT Amélie prend la Présidence de la commission des listes électorales. Le tableau des délégations sera mis à jour en conséquence.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la venue à Gourbit, de Monsieur le Secrétaire Général, Sous-préfet de l'arrondissement de Foix. La date de sa venue est fixée au jeudi 22 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 19h00